



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 14 Octobre 2024

Attributions de subventions aux associations

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : Jeudi 10 Octobre 2024

Date de l'affichage : Jeudi 10 Octobre 2024

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **quatorze octobre**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Excusé : Valérie CHAZELLE a donné pouvoir à André PEYRET
Fadila KAHOUL a donné pouvoir à Pierre GIRAUD
Valérie ROLLAND-TOUGOUCI a donné pouvoir à Henri PRAMALION

Josiane DREVET a été désignée comme **secrétaire de séance**.

M. le Maire expose que la commission « Culture, Communication, Sport et Monde Associatif » a étudié les demandes de subventions soumises par les associations Chamblouses.

Après un examen approfondi, la commission a recommandé l'attribution de subvention à :

- **Chamb'l'Envi** : L'association sollicite une subvention pour l'organisation de la visite de la Chapelle St-Foy ainsi que les journées du patrimoine. Dépenses : 1144 euros.
La commission propose de leur attribuer une subvention de 230 euros (1144 x 20% = 228,80).
- **UNC** : Dispensé de formulaire de demande de subvention dans la mesure où ils ne souhaitent que le financement des deux gerbes (8 mai et 11 novembre).
La commission propose de leur attribuer une subvention de 250 euros (comme l'année dernière).
- **Epicerie solidaire des 4 ponts** : La commission propose de leur attribuer une subvention de 500 euros (comme l'année dernière).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer :
 - Une subvention de 230 euros au titre de l'année 2024 à l'association « **Chamb'l'Envi** » ;
 - Une subvention de 250 euros au titre de l'année 2024 à l'association « **UNC** » ;
 - Une subvention de 500 euros au titre de l'année 2024 à l'association « **Epicerie solidaire des 4 ponts** ».



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 14/10/2024

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Josiane DREVET